

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Prise d'eau avec dégraveur et dessableur pour un débit de 100 m³/sec*, par HENRI DUFOUR, ingénieur S. I. A., à Lausanne. — *Le barrage du Rheinwald et les forces motrices du Rhin postérieur*. — *Les congrès : 70^e Assemblée annuelle de la Société suisse de l'Industrie du gaz et des eaux, 4 et 5 septembre 1943, à Berne ; Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Genève, les 11, 12 et 13 septembre 1943*. — NÉCROLOGIE : *Gustave Nicod, ingénieur*. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

Prise d'eau avec dégraveur et dessableur pour un débit de 100 m³/sec.

par HENRI DUFOUR, ingénieur S. I. A., à Lausanne.

L'utilisation par les usines hydro-électriques des cours d'eau à gros débits et charriant des alluvions a confirmé les expériences faites sur les cours d'eau de moindre importance, en ce sens que les gros débits dérivés doivent aussi être libérés de leurs graviers et soigneusement dessablés, cela même lorsque les chutes utilisées ne rentrent pas dans la catégorie des hautes chutes.

Vu les grandes dimensions auxquelles peuvent conduire les installations de dégravage et de dessablage créées dans ce but et les conditions locales, très différentes d'une usine à l'autre, ces installations, surtout lorsqu'elles sont destinées à des usines en construction ou existantes, doivent s'adapter dans toute la mesure du possible à des emplacements parfois bien déterminés et limités. Elles doivent surtout avoir une efficacité suffisante pour protéger les réservoirs contre l'ensablement, les canaux ou tunnels d'aménée, les conduites forcées et les turbines contre l'usure. Comme il est naturel, cette efficacité doit être d'autant plus poussée que l'eau dérivée est plus chargée d'alluvions, que ces alluvions sont plus anguleuses et plus dures, que la chute de l'usine est plus élevée

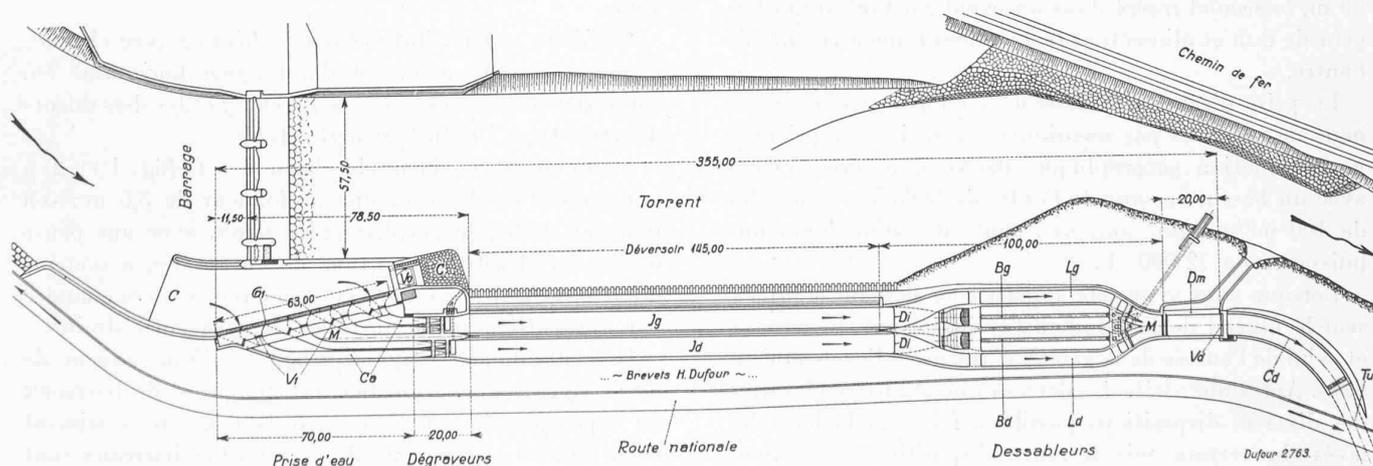


Fig. 1. — Plan d'ensemble du barrage, du chenal de chasse C—C et de la prise d'eau suivie : des dégraveurs, des canaux intermédiaires Id et Ig, des dessableurs, du canal de départ Cd et du tunnel de l'usine Tu. Echelle 1 : 2500.